



Assemblée générale

Distr. générale
2 février 2006

Soixantième session
Point 73 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 14 novembre 2005

[sans renvoi à une grande commission (A/60/L.18 et Add.1)]

60/13. Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tremblement de terre en Asie du Sud : Pakistan

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 46/182 du 19 décembre 1991, 57/152 du 16 décembre 2002, 57/256 du 20 décembre 2002, 58/25 du 5 décembre 2003, 58/214 et 58/215 du 23 décembre 2003, 59/212 du 20 décembre 2004, 59/231 et 59/233 du 22 décembre 2004 et 59/279 du 19 janvier 2005,

Adressant ses condoléances les plus sincères aux victimes, à leurs familles et aux populations du Pakistan, de l'Inde, de l'Afghanistan et des autres zones touchées, auxquelles le violent tremblement de terre qui a dévasté la région de l'Asie du Sud le 8 octobre 2005 a infligé d'énormes pertes en vies humaines et d'énormes dégâts socioéconomiques et environnementaux,

Profondément préoccupée par la situation critique de millions de sans-abri et d'innombrables blessés qui attendent une réaction immédiate dans le désespoir et la douleur, situation aggravée par des conditions climatiques extrêmes et un terrain difficile,

Saluant l'assistance fournie par la communauté internationale, notamment les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, et ses contributions aux secours et aux efforts de relèvement, qui témoignent de l'esprit de solidarité et de coopération de la communauté internationale et de sa volonté de faire face et de remédier aux problèmes liés à la catastrophe et, dans ce contexte, saluant également le rôle joué par le peuple et le Gouvernement pakistanais,

Se félicitant de l'appel instantané en faveur des victimes du tremblement de terre en Asie du Sud que l'Organisation des Nations Unies a lancé le 11 octobre 2005 et de l'engagement permanent que le Secrétaire général a pris de renforcer les opérations de secours au niveau mondial afin de répondre aux besoins pressants et immédiats des populations touchées,

Se félicitant également que l'Organisation des Nations Unies ait convoqué, à Genève, le 26 octobre 2005, une réunion ministérielle de donateurs de haut niveau

pour mobiliser des secours et un appui supplémentaires à des fins de relèvement après la catastrophe,

Mettant l'accent sur la nécessité d'intégrer des stratégies de réduction des risques dans les politiques de développement et les programmes de relèvement, comme prévu par le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015¹,

Rappelant qu'il faut faire preuve de persévérance en aidant les pays touchés et leurs populations, en particulier les groupes les plus vulnérables, à se remettre complètement des effets désastreux et traumatisants de la catastrophe, notamment dans leurs opérations de relèvement et de reconstruction à moyen et à long terme, et se réjouissant des mesures annoncées par le Gouvernement pakistanais et les organismes internationaux à cette fin,

Soulignant combien il importe de coopérer sur le plan international pour appuyer l'action que les États touchés mènent afin de faire face aux catastrophes et risques naturels à toutes les phases – prévention, préparation, atténuation, relèvement et reconstruction – et pour renforcer la capacité de réaction des pays touchés,

1. *Adresse ses condoléances* aux populations touchées par le tremblement de terre en Asie du Sud ;

2. *Souligne* qu'il faut s'employer tout particulièrement à aider les populations touchées, les orphelins et les veuves, à surmonter leurs traumatismes physiques et psychologiques et leur fournir immédiatement une aide médicale, notamment en ce qui concerne la vaccination des enfants et le relèvement à long terme ;

3. *Souligne également* que la communauté internationale doit rester attentive, au-delà des secours d'urgence actuels, à maintenir la volonté politique nécessaire pour soutenir les opérations de relèvement, de reconstruction et de réduction des risques à moyen et à long terme menées, à tous les niveaux, par le Gouvernement pakistanais et d'autres États touchés ;

4. *Se réjouit* que les autorités pakistanaises, les organes compétents des Nations Unies, les pays donateurs, les institutions financières régionales et internationales, les organisations internationales compétentes et la société civile coopèrent efficacement dans le cadre de la coordination et de l'acheminement des secours d'urgence, et souligne qu'il faut maintenir cette coopération et cette aide tout au long des opérations de secours actuelles et des opérations de relèvement et de reconstruction, de façon à réduire la vulnérabilité face aux risques naturels ;

5. *Engage* la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, les institutions financières internationales et les organisations internationales compétentes, ainsi que le secteur privé et la société civile, à tenir sans retard leurs promesses et à continuer de fournir les fonds et l'aide nécessaires à la poursuite des efforts de relèvement et de reconstruction ;

6. *Demande* au Secrétaire général de désigner un envoyé spécial chargé, entre autres, d'entretenir la volonté politique de la communauté internationale d'appuyer les efforts de relèvement, de reconstruction et de réduction des risques à moyen et à long terme ;

¹ Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes (A/CONF.206/6, chap. I, résolution 2).

7. *Demande également* au Secrétaire général de continuer à étudier les moyens de renforcer encore les capacités d'intervention rapide de la communauté internationale pour qu'elle puisse fournir immédiatement des secours humanitaires, en faisant fond sur les arrangements existants et les initiatives en cours ;

8. *Invite* la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement à mobiliser, en collaboration avec des pays donateurs, d'autres institutions financières internationales et régionales et l'Organisation des Nations Unies, les membres de la communauté internationale, y compris les pays touchés, pour examiner les besoins de relèvement et de reconstruction à moyen et à long terme des zones touchées ;

9. *Accueille avec satisfaction* la proposition qui a été faite de convoquer à Islamabad, le 19 novembre 2005, une conférence sur la reconstruction afin de solliciter l'aide et les engagements nécessaires pour les phases de relèvement et de reconstruction à long terme dans les zones frappées par la catastrophe ;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante et unième session, de l'application de la présente résolution au titre de la question intitulée « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale », par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond de 2006.

*52^e séance plénière
14 novembre 2005*